



Club des Archers de Carrières-sur-Seine

Inscription 2022-2023



Les inscriptions se font sur notre site

<https://archers-de-carrieres78.sportsregions.fr/adhesion>

1. Les cours

Début des cours le jeudi 8 septembre

Lieux : Gymnase de l'Ardente - rue de Verdun, 78420 Carrières sur Seine

Jardin d'arc Catherine Calegari, allée des Archers, 78420 Carrières sur Seine

Mardi	Entraînement libre et entraînement « équipes » Animations ludiques et stages de progression	20h00 - 22h30
Mercredi	19h30/20h30 - Jeunes perfectionnement 20h30/22h30 – Adultes perfectionnement	19h30 - 22h30
Jeudi	19h15/20h30 - Jeunes débutants 20h30/22h30 - Adultes débutants	19h15 - 22h30
Dimanche	Entraînement libre	10h00-12h00

Merci d'apporter un dossier complet, tout dossier incomplet sera refusé.

3 séances d'essai pour les débutants (inscription requise à la fin de la 3ème séance)

2. Dossier d'inscription

- ✓ L'Autorisation parentale pour les mineurs,
- ✓ L'Autorisation de reproduction et de représentation de photographies et vidéos signée en deux exemplaires. (Un exemplaire à remettre avec le dossier ou à charger sur le site, un exemplaire à conserver par l'archer)
- ✓ Certificat médical

o Mineurs

Le certificat médical n'est plus nécessaire. Il est uniquement demandé de répondre au **questionnaire de santé CERFA 15699**. Ce questionnaire est directement intégré dans l'inscription en ligne

o Primo adhérents ou les adhérents dont le certificat date de plus de 3 ans

Le **certificat médical** de moins de deux mois précisant la non contre-indication à la pratique du Tir à l'Arc loisir et **compétition** (ou le passeport de l'archer signé par le médecin) est obligatoire.

o Pour les renouvellements de licence (certificat médical de moins de 3 ans)

Le certificat médical n'est pas nécessaire. Il est uniquement demandé de répondre au **questionnaire de santé CERFA 15699**. Ce questionnaire est directement intégré dans l'inscription en ligne.



Club des Archers de Carrières-sur-Seine

Inscription 2022-2023



3. Si vous ne possédez pas votre propre matériel

a. Location d'un arc d'initiation

Un chèque de 30 € à l'ordre de l'U.S.C Tir à l'Arc pour l'entretien et l'utilisation de l'arc durant la saison, un chèque de caution de 100 €.

b. Location d'un arc de perfectionnement

Un chèque de 100 € à l'ordre de l'U.S.C Tir à l'Arc pour l'entretien et l'utilisation de l'arc durant la saison, un chèque de caution de 300 €.

4. Pour toute première inscription

Achat **obligatoire** d'un kit d'initiation au tir à l'arc (une palette de doigts, 8 flèches d'initiation, un carquois, une protection de bras, une dragonne).

5. Cotisations

Les cotisations sont fixées forfaitairement pour la durée de la saison sportive.

L'adhésion USC est payable une seule fois pour l'année, même si vous pratiquez plusieurs sports, au sein de l'U.S.C.

Le règlement (possibilité de payer en 2 ou 3 fois, - encaissement le 10 du mois) par chèque, à l'ordre de l'U.S.C.Tir à l'arc, à remettre lors de l'inscription. (date au verso)

SECTIONS	Adhésion	Cotisation	Licence	Total à Payer
	USC	Section	Assurance	
Jeunes	25 €	73€	54 €	152.00 €
Étudiants	25 €	49€	78€	152.00 €
Adultes	25 €	79€	78 €	182.00 €

Renseignements complémentaires :

Président de la section tir à l'arc : Olivier Bouly

Tél. : 06 26 68 20 86 Courriel : tiralarc@usc.asso.fr

Site internet : <https://archers-de-carrieres78.sportsregions.fr/evenements>

6. Mesures liées à la crise sanitaire COVID-19

Les cours ont lieu dans le respect des mesures de distanciation. Elles s'adapteront, au cours de l'année, en fonction des consignes de la FFTA et des directives gouvernementales.

Ces consignes seront transmises aux archers au début de l'année et des rappels seront effectués au cours de l'année. Les membres du bureau et l'entraîneur s'assureront du respect de ces règles.